

## **NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'exercice budgétaire a commencé le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2024 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1er Juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2024.

### **Section de fonctionnement :**

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 80,65 % tandis que ce taux est de 108,33 % en recettes.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel (54,32 % des dépenses réelles) et la contribution de la ville au Syndicat Intercommunal.

Les principales recettes de fonctionnement encaissées sont les contributions directes (70,02 % des recettes réelles), les dotations ou subventions diverses (16,32 % des recettes réelles).

Les totaux réalisés sont les suivants :

Dépenses	BP/DM	Réalisé
011 - charges à caractère général	3 758 711	2 792 589
012 - charges de personnel et frais assimilés	7 071 679	6 635 688
014 - atténuation de produits	490 175	443 361
022 - dépenses imprévues	200 000	
023 - virement à la section d'investissement	1 240 000	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	412 763	415 172
65 - autres charges de gestion courante	1 771 419	1 743 621
66 - charges financières	184 000	178 488
67 - charges exceptionnelles	17 500	5 743
<b>Total dépenses</b>	<b>15 146 247</b>	<b>12 214 662</b>

Recettes	BP/DM	Réalisé
002 - résultat reporté de fonctionnement	1 441 826	
013 - atténuations de charges	53 763	193 793
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	220 477	220 433
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	978 088	1 012 679
73 - impôts et taxes	9 915 184	10 395 941
74 - dotations, subventions et participations	1 974 010	2 423 084
75 - autres produits de gestion courante	562 900	580 976
77 - produits exceptionnels	0	19 367
<b>Total recettes</b>	<b>13 704 422</b>	<b>14 846 273</b>

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de l'année 2023 est de **2 631 610,77€**.

### **Section d'investissement :**

#### **1 - Dépenses :**

Le taux de réalisation de la section d'investissement est de 56,69 % en dépenses et de 35,80 % en recettes.

Pour l'année 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 043 526 € (hors opérations d'ordre) et les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Remboursement taxe aménagement suite à transfert de permis construire : 66 478,95 €,
- Remboursement de l'emprunt : 734 482 €,
- Frais d'études : 54 358 € (Agrandissement / réhabilitation crèche...),
- Attribution de compensation pour GPS : 176 979,00 €,
- Aménagement de terrains : 10 435 € (vivaces, clôtures...),
- Équipement du cimetière : 6 480 € (cavernes),
- Installations générales : 198 385 € (acoustique MSP, mise aux normes BAES, P3 chaudières bâtiments et travaux divers dans les bâtiments publics),
- Travaux de voirie : 198 719 € (Allée des lilas, Accès PMR sur arrêts de bus, aménagements : barrières, panneaux, marquages)
- Acquisition de divers matériels et outillage : 101 874 € (pavés led écoles, tapis gym écoles, jeux écoles...)
- Acquisition de matériel et mobilier de bureau et informatique : 32 683 € (dans les écoles et bureaux),
- Réhabilitation du CTM : 48 894,11 € (vestiaires)
- Construction du poste de Police Municipale : 369 289 €.

## 2 – Recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 990 795 € (hors résultat antérieur et opérations d'ordre) et les principaux encaissements ont été :

- FCTVA : 262 702 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 352 000,00 €,
- Taxe aménagement : 36 687€,
- Subvention Etat pour les amendes de police : 41 952 €,
- Subvention DSIL pour la construction du poste de Police Municipale : 162 978 €
- Subvention Région pour la construction du poste de Police Municipale : 77 049 €,
- Fonds de concours CA Grand Paris Sud pour la réhabilitation du CTM et pour la réhabilitation / agrandissement de la crèche : 17 294 €,
- DETR pour la vidéo protection : 39 079 €.

Les opérations d'ordre correspondent en grande partie aux dotations aux amortissements.

La répartition globale de la section d'investissement se décompose comme suit :

Dépenses	BP/DM	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	100 000	
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	220 477	220 433
041 - opérations patrimoniales	103 710	64 333
10 - dotations, fonds divers et réserves	0	0
16 - emprunts et dettes assimilés	737 300	734 482
20 - immobilisations incorporelles	77 165	56 976
204 - subventions d'équipement versées	280 600	220 143
21 - immobilisations corporelles	903 652	613 742
23 - immobilisations en cours	1 684 356	418 183
27 - autres immobilisations financières		
<b>Total dépenses</b>	<b>4 107 261</b>	<b>2 328 292</b>

Recettes	BP/DM	Réalisé
001 - Résultat d'investissement reporté	547 732	0
021 - virement de la section de fonctionnement	1 240 000	0
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	412 763	415 172
041 - opérations patrimoniales	103 710	64 333
10 - dotations, fonds divers et réserves	300 000	299 390
13 - subventions d'investissement reçues	1 150 556	338 854
165 – Dépôts et cautionnement	500	551
21 - immobilisations corporelles	0	0
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	352 000	352 000
<b>Total recettes</b>	<b>4 107 261</b>	<b>1 470 300</b>

Le résultat de l'année en investissement est donc déficitaire de 310 259,73 € avant restes à réaliser.

Le conseil est informé que suite à la dissolution de l'AFR, les résultats comprennent l'intégration des excédents par une recette d'excédent de fonctionnement de 0,96€ et un déficit d'investissement de 0,01€

Il est rappelé que le Compte Administratif constitue le relevé de la gestion de l'Ordonnateur. En conséquence, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Monsieur le Maire quitte la salle après le débat et au moment du vote. Monsieur le Maire confiera donc provisoirement la présidence de la séance à un de ses adjoints, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2023 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>1 441 826,32 €</b>	<b>547 731,62 €</b>	<b>1 989 557,94 €</b>
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	352 000,00 €		352 000,00 €
<b>EXERCICE 2023</b>			
RECETTES	14 846 273,19 €	1 470 300,74 €	16 316 573,93 €
DEPENSES	12 214 662,42 €	2 328 292,08 €	14 542 954,50 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 631 610,77 €</b>	<b>-857 991,34 €</b>	<b>1 773 619,43 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>4 073 437,09 €</b>	<b>-310 259,73 €</b>	<b>3 763 177,36 €</b>
R.A.R. dépenses		188 200,22 €	188 200,22 €
R.A.R. recettes		9 956,81 €	9 956,81 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>4 073 437,09 €</b>	<b>-488 503,14 €</b>	<b>3 584 933,95 €</b>